



DELIBERATION n° Del.2025-VII-148
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 05 Novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 26
- représentés : 2
- absents ou excusés : 5
- votants : 28

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
25 NOV. 2025

De la publication le
26 NOV. 2025

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoint au maire* ; Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, François HUSAK, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
Roseline JACQUINOD-CARRY a donné procuration à Yves CREPEL

ABSENTS : Agnès BALLIEU, Jean-Philippe MARTINET, Eric CAVAGNON, Justine ROND, Pascal RABAUD

Suppression et création de postes et modification du tableau des effectifs :

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, adjointe au maire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 ;
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 novembre 2025 ;

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu des différents mouvements d'effectifs, départ en retraite, mutation et avancements de grades 2025 il est proposé :

- De supprimer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30) rattaché au service scolaire.

Délibération n° Del-2025-VII-148 du 12 Novembre 2025

- De supprimer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service cadre de vie à compter du 1^{er} décembre 2025.
- De supprimer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service voirie et de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet,
- De supprimer un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025 et de créer à compter de la même date un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au service technique,

Il est ainsi demandé de modifier subséquemment le tableau des emplois permanents de la commune de Faverges-Seythenex.

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **APPROUVE** la suppression et la création des emplois permanents telles que définies ci-dessus ;
-  **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence ;
-  **AUTORISE** le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.